



Septembre 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 5 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de remise en état de la route du Verney et a adjugé ces travaux à l'entreprise SABECO SA.
- Lors de sa séance du 5 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour de la convention entre le corps de sapeurs-pompiers de Monthey (Chablais-VS) et l'organisation cantonale valaisanne des secours.
- Lors de sa séance du 5 septembre 2022, le Conseil municipal a pris connaissance de l'intervention de M. Stéphane COPPEY, président de Ville, au sujet de l'arrêt rendu par le Tribunal Fédéral, le 25 août 2022, rejetant le recours relatif au projet du Mabillon V.
- Lors de sa séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de confier l'exploitation du kiosque, sis à la place Centrale 3, à M. Deniz AKYOL.
- Lors de sa séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de l'agrandissement du Home "Les Tilleuls", le mandat pour le CFC 903 "Mobilier des espaces communs" à l'entreprise Meubles PESSE SA.
- Lors de sa séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de génie-civil nécessaires à la pose d'une conduite principale d'eau potable et de défense incendie, pour renforcer la desserte des quartiers du Raccot et de Filliolage, aux Neyres et a adjugé les travaux y relatifs à l'entreprise Raymond RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de génie-civil nécessaires à la réfection du chemin d'accès au réservoir de Tréfois et la construction d'un ouvrage de franchissement du Nant de Chindonne d'une capacité hydraulique suffisante pour le débit de crue Q300. Il a adjugé ces travaux à l'entreprise Raymond RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 12 septembre 2022 et dans le cadre du projet de futur complexe scolaire "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le mandat de dimensionnement définitif des mesures de stabilisation, d'établissement des soumissions pour les travaux ainsi que de suivi géotechnique et hydrogéologique au bureau François-Xavier MARQUIS Sàrl.

- Lors de sa séance du 19 septembre 2022 et dans le cadre de la réfection des locaux du Stade Philippe-Pottier, le Conseil municipal a adjugé au Groupe GASSER Travaux Publics SA les travaux des CFC 112 démolition, CFC 211.5 béton armé, CFC 211.6 maçonnerie et CFC 213.2 charpente métallique.
- Lors de sa séance du 19 septembre 2022 et dans le cadre de la transformation de la salle de la Gare, le Conseil municipal a adjugé les travaux du CFC 281.6 "Carrelages" à l'entreprise DELY FRERES SA.
- Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a accepté de procéder à l'aménagement d'une zone 30 km/h à l'avenue du Crochetan, tronçon avenue du Théâtre et avenue de l'Europe, avec des mesures légères. Il a adjugé les travaux aux entreprises suivantes :
 - le marquage et la signalétique à l'entreprise GRAND MARQUAGE SIGNALISATION;
 - le génie-civil du carrefour "Crochetan - Monthéolo" à l'entreprise MULTONE CONSTRUCTION SA;
 - la préparation de la soumission et les plans au bureau d'ingénieurs ARC Génie Civil SA.
- Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a délivré à Mme Hélène GIANADDA l'autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant "ASIA KITCHEN".
- Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a validé la mise en place de nichoirs à martinets et hirondelles sur les bâtiments communaux.

Etabli et publié le 14 octobre 2022